

Refus ssii réduct. préavis: "chantage" financier futur employeur

Par ayolya_old, le 28/11/2007 à 20:34

En SSII depuis 1an, suite à une inadéquation entre mes désidérat et les missions proposées (effectuées ou non), j'ai posé ma démission (21/11/07).

Actuellement en intercontrat, j'ai contacté d'autres structures et ai trouvé une autre mission en SSII, sur une mission critique demandant un départ "immédiat".

Par soucis d'intégrité j'ai fait par à mon responsable d'agence:

- 1- de ma volonté de démission, ne trouvant avec eux aucun poste répondant à mes attentes.
- 2- de ma découverte d'un autre poste, avec une autre SSII, necessitant un départ rapide. Par soucis d'intégrité, j'ai demandé un protocole d'accord pour un préavis d'1 mois (au lieu des 3mois : accord SYNTEC)

Et là surprise!

Mon responsable me dit que la nouvelle politique est de forcer le préavis à 3 mois, et de donner les coordonnées de la nouvelle SSII avec laquelle un accord sera pris pour obtenir ma "libération"

Je me retrouve donc en "otage": si je ne démarre pas le 17/12/2007, je risque de perdre le poste.

==> ma société me "séquestre" jusqu'au 20/02/2008 !!!

Sachant que j'ai expliqué dans ma lettre de licenciement :

- 1- ma situation (intercontrat donc cout financier pour ma SSII)
- 2- ma possibilité d'intégration dans une autre structure avec démarrage le 17/12/2007

Quels sont mes recourts?

Sachant que ma société veut vraisemblablement monnayer ma libération!

- 1- Prd'hommes ? (quels motifs invoquer)
- 2- abondon de poste ? (Status vis à vis de mon nouvel employeur)